



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

**ANNEXE 4  
FICHE DE SYNTHÈSE COMPTABLE**

**1. RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT**

**Identification**

Nom / Prénom :

N° SIRET :

N° PACAGE (exploitation) :

En cas d'installation sociétaire :

Dénomination sociale :

Forme sociétaire :

Nombre total d'associés exploitants en fin de période d'engagement :

% de parts sociales détenues par le bénéficiaire en fin de période d'engagement :

**La comptabilité**

Date du dernier exercice comptable

Début :

Fin :

La comptabilité est tenue par :

Le bénéficiaire des aides

Un cabinet comptable

Un organisme professionnel agricole

Autre : à préciser :

Le bénéficiaire des aides à l'installation déclare qu'il a tenu une comptabilité de gestion correspondant aux normes du plan comptable général agricole depuis sa date d'installation figurant au certificat de conformité :

OUI

NON

## 1- Les définitions générales

**Le bénéficiaire est appelé à renseigner les tableaux des modulations et objectifs de modulation pour lesquels il s'est engagé.**

**Chiffre d'affaires** : somme des produits de ventes hors taxes (hors subventions, aides européennes et aides d'Etat). Les aides à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique peuvent être réintégrées au chiffre d'affaires pour la vérification du respect de la modulation Agriculture Bio partielle et des modulations utilisant le chiffre d'affaires des ateliers conduits en agriculture biologique.

**Surfaces exploitées** : La déclaration PAC -servant de base au calcul des aides PAC- est utilisée par le service instructeur (DDT) pour établir la surface exploitée. La déclaration PAC permet de déterminer la "surface admissible constatée" au jour de la vérification effectuée par la DDT. En l'absence de déclaration PAC, le bénéficiaire doit fournir le relevé MSA de son exploitation complété le cas échéant d'actes relatifs au foncier.

La détermination de la surface exploitée est nécessaire pour le contrôle des modulations faisant appel à une notion de surface.

La première déclaration PAC déposée en DDT correspond, selon les différents cas de figure suivants :

- si installation en individuel : première déclaration PAC au nom du bénéficiaire ;
- si création de société, inexistante avant l'installation : première déclaration PAC au nom de la société ;
- si société déjà existante avant l'installation : première déclaration PAC effectuée après la date de reprise de parts sociales par le bénéficiaire ou déclaration PAC correspondant au premier exercice comptable retenu.

**Pour une modulation nécessitant une situation de référence :**

- En cas d'installation avec une création de structure (nouvelle entité juridique) : l'exploitation est considérée comme n'ayant pas d'activité auparavant. Elle n'a donc pas de référence.
- En cas d'installation dans une exploitation agricole existant avant l'installation sous forme sociétaire, la référence correspond à la situation avant l'installation.

**Comptabilité :**

La première comptabilité peut démarrer au maximum 6 mois avant la date d'installation. La dernière comptabilité utilisée doit couvrir au moins 6 mois de la quatrième année d'engagement ou au moins inclure le dernier jour de la période d'engagement. Le cas échéant, un exercice comptable de cinquième année peut être utilisé s'il débute pendant la période d'engagement. Dans ce cas, le bénéficiaire doit fournir la dernière comptabilité utilisée dans un délai n'excédant pas 12 mois après la fin de sa période d'engagement DJA.

Pour les modulations concernées par un chiffre d'affaires, si un changement de la date de clôture de l'exercice comptable conduit à un exercice court, le bénéficiaire peut :

- soit recombinaison sur la fiche de synthèse comptable l'activité moyenne des exercices concernés et reconstituer un exercice en calculant une moyenne et en la reportant sur une période de 12 mois,
- soit utiliser les ventes (dates et montants) extraites du grand livre comptable,
- soit utiliser l'exercice comptable de 12 mois suivant.

**Pour les modulations faisant appel à une MAEC :**

La date de dépôt de la demande MAEC peut être antérieure à la date de dépôt de la demande DJA et doit être antérieure au dernier jour de la période d'engagement. L'engagement juridique peut intervenir au cours de la cinquième année suivant l'installation (après la fin de la période d'engagement DJA) mais la date d'effet de la MAEC doit être incluse dans la période d'engagement DJA. La MAEC obtenue en cours de PE doit être maintenue jusqu'à la fin du PE, ou jusqu'au terme de l'engagement souscrit. En cas de déchéance totale pour la MAEC constatée lors du contrôle de fin de PE, la modulation DJA n'est pas maintenue.

**Pour une sous-modulation prévue mais non réalisée, substituée par une autre sous-modulation non prévue mais réalisée :**

Au sein de chaque modulation "Agroécologie", "Valeur ajoutée - Emploi" ou "Modulation régionale", lorsqu'une sous-modulation sur laquelle le bénéficiaire s'est initialement engagé n'est finalement pas respectée, la substitution par une autre sous-modulation peut être admise. Dans ce cas, le bénéficiaire doit apporter la preuve du respect de cette autre sous-modulation. Le complément de DJA prévu par la sous-modulation initiale est maintenu si le montant apporté par la nouvelle sous-modulation lui est supérieur ou égal. Dans le cas contraire, le montant de DJA est diminué de la différence.

## 2. LE REVENU DISPONIBLE

### EN CAS D'INSTALLATION INDIVIDUELLE

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	
	Date début : _____	Date début : _____	Date début : _____	Date début : _____	
	Date fin : _____	Date fin : _____	Date fin : _____	Date fin : _____	
Excédent brut d'exploitation					
+ Produits financiers à court terme					
- Annuités des prêts long et moyen terme					
- Frais financiers des dettes court terme					Moyenne RDA
<b>= REVENU DISPONIBLE DE L'EXPLOITATION</b>	-	-	-	-	#VALEUR!

### EN CAS D'INSTALLATION SOCIETAIRE

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	
	Date début : _____	Date début : _____	Date début : _____	Date début : _____	
	Date fin : _____	Date fin : _____	Date fin : _____	Date fin : _____	
Excédent brut d'exploitation					
+ Rémunération du travail des associés exploitants					
+ Revenus du fermage et des mises à disposition du foncier et des bâtiments détenus par les exploitants					
- Annuités des emprunts long et moyen terme de la société, du JA et des autres associés					
- Frais financiers des dettes court terme					
- Part des bénéfices distribués aux associés non exploitants					
- Impôts fonciers et primes d'assurance des associés pour la location ou la mise à disposition du foncier et des bâtiments					
- Rémunération du capital des associés non exploitants					
<b>= REVENU DISPONIBLE DE L'EXPLOITATION (A)</b>	-	-	-	-	
Nombre d'associés exploitants (B)					Moyenne RDA
<b>(A)/(B) = REVENU DISPONIBLE PAR ASSOCIE EXPLOITANT</b>					#VALEUR!



<b>4. INDICATION SUR LES CHIFFRES D'AFFAIRES</b>				
--	--	--	--	--

**Chiffre d'affaires** : somme des produits de ventes hors taxes (hors subventions, aides européennes et aides d'Etat). Les aides à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique peuvent être réintégrées au chiffre d'affaires pour la vérification du respect de la modulation Agriculture Bio partielle et des modulations utilisant le chiffre d'affaires des ateliers conduits en agriculture biologique.

Origine des données :				
Comptabilité / Reconstitution avec moyenne Grand Livre				
<b>Libellé du chiffre d'affaires</b>	<b>ANNÉE 3</b>		<b>ANNÉE 4</b>	
<b>Montant du chiffre d'affaires total (€)</b>				

<b>Pour la sous-modulation : Commercialisation en circuit court</b>				
---	--	--	--	--

	<b>ANNÉE 3</b>	<b>% du CA total (année 3)</b>	<b>ANNÉE 4</b>	<b>% du CA total (année 4)</b>
Chiffre d'affaires de la vente en circuit court (€)				

<b>Pour la sous-modulation : Diversification</b>				
--	--	--	--	--

	<b>ANNÉE 3</b>		<b>ANNÉE 4</b>	
Libellé de la nouvelle production ou de l'atelier nouveau :	.....			
Montant du chiffre d'affaires correspondant (€)				

<b>Pour la sous-modulation : Maintien ou développement de l'élevage</b>				
---	--	--	--	--

	<b>ANNÉE 3</b>	<b>% du CA total (année 3)</b>	<b>ANNÉE 4</b>	<b>% du CA total (année 4)</b>
Type d'élevage :	.....			
Montant du chiffre d'affaires correspondant (€)				

<b>5. INDICATION SUR LA MAIN D'ŒUVRE</b>			
Pour la sous-modulation : <b>Accroissement de main d'oeuvre autre que collectif</b>			
<i>en équivalent temps plein (ETP)</i>	<b>ANNÉE de référence (préciser)</b>	<b>ANNÉE 4</b>	
	.....		
Main d'oeuvre non salariée (ETP)			
Main d'oeuvre salariée (ETP)			

## 6. RÉALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

(A) Montant total des investissements prévus au Plan d'Entreprise (ou au dernier avenant validé) (€)

(B) Montant total des investissements mentionnés dans le **fichier des immobilisations** (€). Je m'assure que les libellés sont lisibles et je les précise le cas échéant.

*A compléter uniquement pour les investissements non présents dans le fichier des immobilisations et pour les investissements professionnels réalisés à titre privé depuis la date du dépôt de la demande d'aide DJA jusqu'au dernier jour de la période d'engagement.*

*Joindre les justificatifs de réalisation des investissements listés dans le tableau ci-dessous (cf. formulaire), sauf s'ils ont été déjà fournis lors de la demande d'acompte.*

**Libellé détaillé de l'investissement réalisé (dont les investissements réalisés à titre privé lors d'une installation dans un cadre sociétaire : parts sociales, foncier, bâtiment,...)**

**Montant HT de l'investissement réalisé**

**Date de réalisation**

<b>TOTAL ( C )</b>	-	
(D) Montant total des investissements réalisés (€) (B) + (C)	-	
Niveau de réalisation des investissements (D) / (A)	#DIV/0!	
<b>Je déclare que je n'ai réalisé, au cours de la période d'engagement DJA, aucun autre investissement que ceux figurant dans le fichier des immobilisations joint et ceux indiqués dans le tableau ci-dessus.</b>		



## 7. VISAS

### Le bénéficiaire des aides à l'installation

Fait à :  le : ... / ... / .....

Signature :

### L'organisme tenant la comptabilité

Fait à :  le : ... / ... / .....

Signature et cachet de l'organisme :

**Remarque** : L'ensemble des informations nécessaires à la vérification du respect des engagements doit être mentionné par le bénéficiaire ou un prestataire.  
Lorsque le bénéficiaire signe seul cette fiche, il doit alors joindre à cette fiche les comptabilités de gestion couvrant les 4 années suivant la date d'installation.

Commentaires éventuels :